

compte rendu du conseil municipal du 16 juin 2022

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à 18h 30 dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr Claude SAINT MARTIN, Maire

Présents : MM Saint Martin Claude, Darras Jérôme, Coulon Josiane, Deneux Gilles, Alet Josette, Loubières Catherine, Yous Chérif, Bouyssou Christian, Campana Robert

Mr Dechamps Freddy a donné procuration à Mr Yous

Mme Baroux Patricia a donné procuration à Mme Loubières

Le procès verbal de la réunion du 2 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

Il est omis de désigner un secrétaire de séance.

L'objet de cette réunion extraordinaire est d'envisager d'adhérer au service instructeur de la communauté de communes de Labastide Murat pour la gestion des documents d'urbanisme déposés en mairie. Mr le Maire indique que les dossiers déposés depuis le 1^{er} janvier 2022 ne peuvent pas être instruits, ce qui est extrêmement dommageable pour la commune.

La secrétaire a demandé pour plus de commodités d'adhérer au service de Labastide Murat, car elle travaille avec la même méthode à Concorès et Saint-Chamarand.

Mr Yous demande si les dossiers en cours ont été envoyés à la DDT. Il lui est rappelé que depuis le 31/12/2021 la DDT a arrêté l'instruction de l'urbanisme.

Mr le Maire met au vote l'adhésion au service instructeur de Labastide Murat : A 6 voix contre (MM Loubières, Yous, Campana, Bouyssou, MM Dechamps et Baroux par procuration) et 5 pour, l'adhésion au service instructeur de la CCCLM est refusée.